

L'Eurométropole renforce son soutien à la jeunesse et à la lutte contre les vulnérabilités

Un schéma métropolitain de la prévention spécialisée, adopté le 27 juin, permet de structurer cette mission assurée sur le terrain par des partenaires associatifs, pour accompagner les 10-25 ans qui font face à des fragilités de parcours.



Les chantiers éducatifs sont l'un des outils de la prévention spécialisée.

Le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a adopté ce 27 juin à l'unanimité le schéma métropolitain de la prévention spécialisée. Champ souvent méconnu du travail social et de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée est une prérogative métropolitaine depuis le transfert de compétences par le Département en 2017. « Il s'agit de lutter contre les décrochages et les fragilités que peuvent traverser les jeunes de 10 à 25 ans, grâce à un travail de terrain assuré par quatre associations habilitées "établissement médico-social" », souligne Marie-Dominique Dreysse, vice-présidente de l'Eurométropole en charge des solidarités. Suite à un diagnostic territorial jeunesse réalisé en 2023 par l'Adeus (Agence de développement et d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur), la collectivité avait déjà renforcé les moyens accordés à cette politique, en augmentant le nombre de postes sur le terrain de 60 à 80. Les quatre structures mandatées (Jeep, Vilaje, Arsea-OPI et Entraide le Relais) pour réaliser ce travail social ont également été étroitement associées à l'élaboration du schéma 2025-2029, dont l'Eurométropole vient de se doter.

Des actions adaptées aux besoins réels

« La reconnaissance de la force associative par la collectivité, ainsi que la concrétisation de son engagement pour la prévention spécialisée, dans un contexte budgétaire et idéologique qui pousse d'autres territoires à prendre le chemin inverse, sont deux singularités remarquables », s'enthousiasme Christian Laubressac, spécialiste des politiques d'insertion et directeur de l'agence Asdo études, qui a accompagné l'élaboration du schéma. Le texte décline son ambition en quatre axes : consolider la place de la prévention spécialisée dans le champ de la protection de l'enfance ; affirmer l'importance du travail de proximité et valoriser l'expertise des équipes de terrain ; développer des réponses collectives face aux vulnérabilités ; proposer la création d'un pôle ressource inter-associatif.

« Ce schéma garantit une structuration des actions menées en prévention spécialisée, qui permettra de compléter encore plus efficacement les autres politiques publiques en faveur de la jeunesse », apprécie Gabriel di Gregorio, directeur de l'association Jeep, qui a accompagné plus de 2000 jeunes en 2024. La prévention spécialisée fonctionne sur le principe de la libre adhésion des jeunes et de leur entourage, et non sur mandat. « Nous mettons des actions en place en fonction des besoins : cela passe par nouer des contacts avec des jeunes en décrochage scolaire, par exemple, pour créer un lien de confiance et travailler

ensuite sur les raisons profondes de ce retrait, mais aussi par l'accompagnement de jeunes prévenus puis condamnés par la justice », détaille-t-il.

Une vingtaine de quartiers concernés

Les équipes professionnelles s'adaptent aux différentes situations et proposent des suivis multiformes : échanges individuels, contacts avec l'entourage et les structures partenaires, chantiers d'insertion, séjours de rupture... « L'objectif de la prévention spécialisée est que les publics accompagnés puissent trouver un minimum d'existence sociale dans un monde normal », résume Véronique Le Gloazou, sociologue et ethnologue. « Il s'agit de travailler sur les vulnérabilités, en amont des difficultés, de manière à sortir des déterminismes », complète Christian Laubressac. Sur le territoire de l'Eurométropole, les associations interviennent sur une vingtaine de quartiers répartis dans six communes : Strasbourg, Schiltigheim, Ostwald, Illkirch-Graffenstaden et Lingolsheim. « Le schéma métropolitain de la prévention spécialisée permet d'inclure tout l'écosystème local : bailleurs, acteurs de l'éducation populaire, centres socioculturels, Éducation nationale, collectivités partenaires... », ajoute Marie-Dominique Dreyssé. « Cette mission structurelle s'inscrit pleinement dans notre ambition pour la jeunesse et complète les autres dispositifs que nous déployons », souligne Pia Imbs, la présidente de l'Eurométropole. La gratuité des abonnements CTS pour les moins de 18 ans, l'abondement de 350 000 euros pour le Fonds d'aide aux jeunes, la création d'un Observatoire de la jeunesse ou encore le financement de divers dispositifs et structures d'insertion s'inscrivent ainsi dans cette politique volontariste.

Lisette

Gries

Photos: Mathilde Cybulski et Philippe Stirnweiss